

Service des Assemblées

YF

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

18H30

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le 11 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 05 décembre 2025, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner une secrétaire de séance, Monique RENARD est désignée à l'unanimité.

Madame Monique RENARD :

- M. Haydar AAD : pouvoir à Mme ROUX
- M. Fabien BERNAGOUT : pouvoir à M. DRIF
- Mme Mélanie CHAUVET : présente
- Mme Hayate DADSI : présente
- M. Toufik DRIF : présent
- M. François DUMON : présent
- M. Frédéric DUPIN : présent
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Djamilia KAOUES : pouvoir à M. KIM
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : présent
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : présente
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : pouvoir Mme DADSI
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : pouvoir à M. MICHOUX
- Mme Corinne SOCHARD : présente
- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : présent

- Mme Cécile CHANGEUX : pouvoir à M. GODARD
- M. Laurent DESNOUES : présent
- M. Yann GODARD : présent
- M. Ahmet KALKIN : absent
- M. Pascal LATESSA : présent
- M. Aurélien PERRINET : présent
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

•

La Maire

Nous voilà au dernier conseil municipal de l'année. Au niveau national, l'instabilité est toujours de mise. Pour rappel, l'année dernière à la même époque nous étions à quelques jours de la nomination de François Bayrou comme Premier ministre. Il aura tenu cette fonction jusqu'au 9 septembre 2025. C'est alors l'arrivée de Sébastien Lecornu qui démissionne le 6 octobre pour revenir 4 jours plus tard.

En choisissant Sébastien Lecornu comme Premier ministre, Emmanuel Macron a fait le choix de nommer un homme de droite soutenu par l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy.

Cela pourrait être risible si ce n'était pas aussi pathétique. Nous sommes dans un terrible vaudeville qui discrédite toujours plus les partis politiques. Les Français sont écoeurés. Et pas sûr que le vote sur le PLFSS 2026 soit beaucoup plus compréhensible. Nous allons maintenant attendre le vote ou non du budget 2026.

Malgré l'instabilité du gouvernement les collectivités doivent poursuivre la continuité de l'action. Comme l'a dit André Laignel lors de l'ouverture du 107^{ème} Congrès des Maires de France, l'état nous considère comme des vassaux qui devraient obéir, mettre en œuvre ce qu'on leur demande, sans pour autant avoir les moyens humains, techniques et juridiques nécessaires. Que ce soit en termes de santé, de sécurité, l'Etat se désengage et laisse les collectivités se débrouiller.

Pour autant nous terminons cette année avec des projets qui ont été portés jusqu'au bout. C'est bien le cas de la cuisine centrale que nous avons inauguré le 4 octobre. Cet équipement moderne et fonctionnel est un vrai plus pour la collectivité. Ce bâtiment vertueux est en autoconsommation grâce à des pompes à chaleur et à des panneaux photovoltaïques. Mais au-delà, c'est un projet politique avec une réflexion globale sur la restauration collective.

Autre chantier d'envergure qui impacte, je le concède, le quotidien des Vierzonnais, surtout dans certains quartiers, le nouveau réseau de chaleur. Le 7 novembre dernier nous avons posé la première pierre de la future chaufferie. Je rappelle que cela nous permet de sortir des énergies fossiles parfois très instables en termes de prix pour passer à la biomasse. Il nous paraissait indispensable de stabiliser les coûts pour les usagers pour éviter la flambée des prix, que nous avons connu en 2022, après le début de la guerre en Ukraine. Je conçois que de gros travaux comme ceux-là sont impactants mais je défie quiconque dira que cela peut se faire sans gêne occasionnelle.

Depuis plusieurs années, Vierzon s'est engagée avec détermination sur le chemin de la transition écologique et solidaire. Ce projet de chaufferie biomasse illustre parfaitement cette ambition : produire une énergie locale, renouvelable et respectueuse de l'environnement, tout en garantissant la stabilité des coûts pour les usagers.

À terme, le réseau s'étendra sur 7,6 kilomètres et alimentera 1 850 équivalents-logements, parmi lesquels des logements sociaux, le centre hospitalier, plusieurs établissements scolaires et bien sûr des bâtiments municipaux. Autant de lieux de vie essentiels pour nos habitants.

Les élus et les équipes techniques de la ville font régulièrement le point avec le délégataire ENGIE. Nous demandons régulièrement des ajustements de planning afin de pénaliser le moins possible les Vierzonnais. Les travaux dans la ville vont faire une pause à compter du 15 décembre. Les enrobés vont être posés dans les rues terminées afin de permettre de libérer les axes. Le nombre d'abonnés prévu par ENGIE dans son contrat progresse. Nous avons reçu ce jour un courrier signé de la Vice-présidente de la Région, Carole Canette, confirmant le raccordement des deux lycées Vaillant et Brisson. C'est une bonne nouvelle.

Demain, nous lançons la construction du centre social et associatif du Clos du Roy. Année après année, ce quartier aura changé de visage. L'AJCV et la Maison de l'Oasis y trouveront un lieu à la hauteur de leur engagement pour la collectivité et ses habitants.

Venons-en maintenant à l'ordre du jour du conseil de ce soir. Si les dossiers sont plutôt classiques, quelques éléments tout de même. Tout d'abord sur l'avenant n°2 au contrat ville centre 2022/2026 avec le département du Cher. Il y a maintenant 11 mois le département nous avisait qu'il rencontrait des difficultés financières et qu'il suspendait le versement des subventions. Cette décision nous a été notifiée par simple courrier. Si je connais les difficultés liées aux départements, elles sont bien le fruit d'une politique gouvernementale qui saigne à blanc les collectivités. Comme vous le verrez dans la délibération, le département nous est redevable de 654 400 €. Ce n'est pas anodin pour la collectivité. D'autant que pour le gymnase Fernand Léger et l'école élémentaire Colombier les travaux sont engagés. Il ne nous est donc pas possible de tout arrêter. De plus ce serait mettre les entreprises locales qui interviennent sur ces chantiers en difficulté. Par 2 fois j'ai rencontré le président Fleury sur le sujet. La réponse a été identique : « vous serez payés, mais on ne sait pas quand. » Cette réponse ne peut nous satisfaire. Pour cette raison je vous demanderai de voter contre cet avenant.

Autre sujet en lien avec la délibération 192 sur le raccordement du projet Terralia construction, rue Mozart. Depuis cet été, la construction de la « résidence Comme Toit » est à l'arrêt. J'ai interpellé par écrit la direction des résidences « Comme Toit » leur stipulant que le manque de communication sur l'arrêt des travaux était cavalier. De plus, des entreprises locales sont en attente de paiement. Enfin quid des futurs usagers et de leur famille ? Cet équipement est attendu, tant l'offre actuelle en matière d'habitat inclusif est insuffisante. En parallèle j'ai également contacté l'un des financeurs de ce projet. A ce jour je suis en attente de réponses.

Jill Gaucher, 1^{ère} adjointe vous présentera le rapport d'activité de la DSP transport urbains. Ce rapport très complet ne porte que sur les 4 premiers mois de la DSP en 2024. Vous pourrez constater que beaucoup d'adaptations ont été réalisées pour répondre au mieux aux attentes des usagers. La dernière en date interviendra ce samedi. En effet, à la demande de la ville, le VIB va

mettre en place à partir du samedi 13 décembre 2025 une nouvelle ligne afin de répondre aux attentes des usagers et soutenir la dynamique commerciale locale. Cette nouvelle ligne baptisée « Ligne Marché » sera donc mise en service tous les samedis matin de l'année et sera sans réservation préalable. Un aller retour est donc prévu sur les quartiers sud de Vierzon pour se rendre en centre ville le samedi.

Par ailleurs, vous avez sur table un vœu, que je souhaite soumettre au vote et qui concerne l'avenir des missions locales. Les réductions budgétaires prévues par le Projet de Loi de Finances et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026, vont impacter directement les structures de l'économie sociale et solidaire. En particulier, la baisse de 13 % des crédits alloués au réseau des Missions Locales, menace l'accompagnement de milliers de jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Nous sommes tous conscients que ces structures jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'insertion, la formation et le développement économique local. C'est la raison pour laquelle je souhaite que le conseil municipal interpelle l'Etat sur l'avenir des missions locales.

Pour finir sur une note festive, je vous invite demain à 18h30 l'inauguration de Vierzon fête Noël au B3 esplanade « La Française ». Grâce à l'engagement des associations, des commerçants, des services municipaux et de nombreux bénévoles, notre programme des festivités s'annonce encore cette année riche et varié.

Je vous remercie.

Madame Grison

Madame la Maire, chers collègues,

L'éducation, la culture sont mises à mal. Les restrictions budgétaires impactent tous les milieux culturels. Face à cette situation les équipes renoncent à s'engager pour des spectacles, et nous voyons l'arrêt brutal de nombre de projets. Dans ce contexte de restrictions, le Chœur de l'Orchestre National des Pays de la Loire va bientôt s'arrêter, au mois de juin, à la fin de la saison, alors qu'il existe depuis vingt ans. C'est un véritable gâchis. C'est un exemple, mais combien d'autres ?

Le spectacle de la politique lui, bat son plein, au niveau national comme au niveau local. Et c'est un spectacle déplorable. Comment s'étonner alors du désintérêt de la population pour les élections ? Comment s'étonner de la montée du populisme ?

Je ne participerai pas à ce spectacle-là en tant que tête de liste, ni même colistière, aux prochaines élections municipales à Vierzon. J'ai participé à la vie municipale pendant douze années. Je remercie les collègues avec qui j'ai pu échanger en toute cordialité. Je remercie Mme la Maire pour son écoute.

Auto-entrepreneur, je continuerai de transmettre la musique, afin de développer l'écoute, le partage, l'expression, la relation aux autres et le respect.

Si nous avons besoin de nous nourrir, de nous loger, ce qui devient d'ailleurs de plus en plus difficile pour beaucoup, nous avons aussi besoin de culture, d'art et aussi de sport, indispensables à notre équilibre mental, indispensables pour ouvrir les esprits, la conscience, pour plus d'humanité.

Bien-sûr, le budget dédié à la culture a baissé dans beaucoup de collectivités en raison de l'insuffisance de moyens financiers. Selon l'Association des Maires de France, "*Les maires des petites communes font globalement part d'un manque de moyens humains (personnels et bénévoles) et financiers pour développer une politique culturelle. 82% des collectivités rencontrent des difficultés pour la gestion et la rénovation du patrimoine*".

Pourtant, l'ambition culturelle d'une commune qui se dirige vers des valeurs d'ouverture, de solidarité, de promotion de diversités culturelles permet par là-même l'accès à la culture pour tous et permet l'inclusion et l'épanouissement des habitants.

Les candidats à la prochaine élection municipale devraient se pencher sur cette question d'ambition culturelle.

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur DRIF

Madame la Maire, chers collègues,

Je souhaite, en propos liminaire, dire quelques mots à propos de la situation que traverse aujourd'hui Vierzonitude et son auteur, Rémy Beurion.

Je veux être très clair :

j'ai eu, j'ai encore, et j'aurai certainement demain, de profonds désaccords avec sa manière d'analyser la vie locale municipale.

Nous ne partageons ni les mêmes convictions politiques, ni la même lecture de ce que doit être l'action publique. Et c'est précisément cela, la démocratie : le droit d'être en désaccord, ouvertement, fermement, mais toujours dans le respect.

Or, ce que je lis aujourd'hui, ce que je constate, ce que beaucoup constatent, dépasse infiniment le désaccord démocratique.

Nous assistons à des attaques personnelles, violentes, organisées, ciblées, relayées systématiquement par celles et ceux qui cherchent à imposer dans notre ville l'idéologie et les méthodes de l'extrême droite.

Quand un citoyen, qu'il soit journaliste, blogueur, militant ou simple habitant est manipulé, insulté, discrédité, menacé, intimidé pour avoir exprimé une opinion politique. Quand on vient anonymement enregistrer des réunions pour faire pression. Quand on instrumentalise les réseaux sociaux pour abattre une personne plutôt que pour discuter d'idées.

Alors, oui : il y a un problème démocratique majeur.

Et je le dis avec gravité : ce n'est pas un conflit personnel. C'est une méthode politique. Une méthode bien connue : personnaliser pour éviter le débat, attaquer pour faire taire, salir pour dominer, dissuader pour régner. Ce sont des pratiques vieilles comme l'extrême droite, et qui reviennent là où la démocratie recule.

Et tout cela intervient dans un moment où, au niveau national, les tensions démocratiques, sociales et budgétaires s'accumulent, où les collectivités locales sont confrontées à des contraintes financières de plus en plus lourdes, où la vie démocratique elle-même s'étirole sous les coups conjoints de la désinformation, du discrédit permanent et de la polarisation.

Dans un pays fragilisé, certains exploitent le doute pour imposer la résignation, et exploitent la colère pour avancer masqués.

Ce climat général doit nous alerter d'autant plus fortement sur ce qui se passe ici, à notre échelle locale.

Je le disais à l'instant, je ne partage pas les analyses de Vierzonitude, loin de là.

Mais je partage absolument ce constat : Depuis quelques mois, dans notre ville, un seuil a été franchi. Un seuil de violence verbale, de harcèlement numérique, de pression personnelle, qui doit tous nous alerter, quelle que soit notre sensibilité politique.

Rémy Beurion écrit : « Vierzon ne mérite pas ce qui se passe. »

Je le dis aussi, à ma manière : Vierzon mérite mieux que cette atmosphère empoisonnée.

Nous méritons mieux que la peur, le soupçon, la haine, l'intimidation. Nous méritons des débats exigeants, contradictoires, mais respectueux. Je veux donc apporter ici mon soutien, non pas à une ligne éditoriale, mais au droit fondamental d'un citoyen de s'exprimer sans être menacé.

Parce qu'au bout du compte, ce n'est pas une personne qui est visée : c'est la liberté de ton, la liberté d'opinion, la liberté de critiquer, la liberté de débattre.

Et j'appelle solennellement chacune et chacun à la vigilance. L'extrême droite ne progresse jamais par les idées, toujours par les méthodes. Ce qui se joue autour de Vierzonitude est un avertissement.

À nous de montrer que notre ville reste fidèle à ses valeurs, à son histoire, à son attachement profond à la démocratie.

À cet égard, le manifeste porté par Remy Beurion contre l'extrême droite, que j'ai signé à titre personnel, comme un certain nombre de Vierzonnais n'était pas un geste symbolique : il décrivait précisément ce qui est en train de se produire aujourd'hui.

Je le dis sans détour, et d'autant plus facilement qu'ils sont dans la salle : Nous combattons toujours l'extrême droite, ses idées et ses manières. Et nous resterons toujours du côté de celles et ceux qui refusent qu'on bâillonne la parole citoyenne.

Monsieur PERRINET

Madame La Maire,
Chers collègues,

Dans une période marquée par les incertitudes, les habitants attendent de leurs élus une vision claire et une action lisible. Ils veulent savoir où va leur ville et comment nous anticipons les difficultés.

Les ajustements budgétaires répétés, les avancements de trésorerie et les projets qui s'étalent prouvent que la ville doit mieux anticiper. L'attractivité doit redevenir notre fil conducteur. Cela commence par un cadre de vie plus propre, plus sûr et bien tenu. Quand l'espace public est maîtrisé, les habitants restent, s'engagent et les services publics fonctionnent mieux. C'est aussi cette attractivité qui contribue aux entreprises. Leur investissement n'est pas un gros mot mais un levier essentiel pour créer de l'emploi, stabiliser des parcours et permettre à certaines familles de sortir de la précarité. Sans attractivité les entreprises hésitent, mais avec elle, les familles s'installent et tout un territoire se redresse.

Une ville attractive, c'est une gestion cohérente des finances. Une gestion stable permet de soutenir les projets structurants, d'éviter les corrections successives et redonne de la lisibilité à l'action municipale.

Attractivité, finance et dynamisme avancent ensemble. C'est ce cercle vertueux que Vierzon doit retrouver. Notre ville a besoin d'un cap, elle doit devenir un territoire où il fait bon vivre et où l'on a envie de travailler et s'investir. Notre groupe restera exigeant mais constructif avec la volonté d'améliorer quotidiennement complètement le quotidien des Vierzonnais.

Je vous remercie

Monsieur Bernard

Madame La Maire,
Mes chers collègues,

Pour ce dernier Conseil municipal de l'année, je souhaitais dire deux choses. Déjà souhaiter à l'ensemble des Vierzonnais mes vœux les plus chaleureux pour les fêtes de fin d'année.

Ensuite, annoncer officiellement ma décision de rejoindre la liste : un souffle nouveau pour Vierzon, menée par Yannick Leroux. Comme lors des élections de 2020 où je faisais partie de la liste de Christophe Doré, je reste sans étiquette ni appartenance politique. Je considère qu'une bonne idée pour le bien de tous, provenant de n'importe quel parti ou direction, reste une bonne idée.

Merci

Monsieur Lhonneur

Madame La Maire,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Le dernier Conseil municipal de l'année marque obligatoirement un tournant. L'année prochaine Vierzon élira ses nouveaux représentants. Ce temps d'effervescence démocratique électoral doit être considéré comme une chance. Une chance pour toutes les personnes présentes ici de se remettre en question et en selle, pour partir convaincre un à un chaque personne.

Mais il y a des sujets qui méritent toute notre attention, c'est le cas du logement social à Vierzon. J'en profite ce soir pour dénoncer les trop nombreuses situations inadmissibles, dans lesquelles sont laissés les locataires de France Loire et de Val de Berry.

Comme ces locataires restés sans nouvelles durant deux ans, alors que les nuisibles envahissent le logement, la VMC ne fonctionne plus, la fenêtre de la salle de bain de ferme plus et que l'humidité s'infiltré jusque dans la chambre des enfants. Un autre locataire, filme l'eau s'écoulant sur les murs provenant de la douche du voisin du dessus. Enfin, un autre qui nous montre les traces d'humidité qui gangrènent le tour de la fenêtre de la chambre de son fils.

Nous avons été interpellés par beaucoup trop de monde pour que cela reste anecdotique. Je dénonce également le manque de dignité de France Loire qui a osé mettre la faute, en partie, sur le dos des locataires. Nous avons connaissances de plus d'une vingtaine de dossiers similaires, prouvant que le bailleur laisse la situation se détériorer. On dit : « Bailleur social » ! Au vu de ces situations le « social » est bafoué. Évidemment dans les logement public il va d'abord y avoir des personnes en grande difficulté économique ou sociale. Le rôle du bailleur est justement de permettre à ces familles, grâce à des loyers plus faibles, de pouvoir se loger dignement.

Je me tourne vers les responsables politiques de la ville. Comment a-t-on pu laisser une situation se dégrader à ce point ? De nombreuses personnes rencontrées ont interpellé la mairie. Sans succès, ni réponse. Les liens avec les bailleurs sociaux et la Ville sont loin d'être inexistantes. Pourquoi taper dans la main de France Loire pour des ventes ou pour la construction de nouveaux logements mais oublier des les rappeler à l'ordre quand ils louent des logements au mieux insalubres, au pire dangereux.

C'est une faute collective grave. Je la pointe ici ce soir avec une colère froide. Nous avons des administrés qui dorment dans le froid parce que les bailleurs de cette ville ne font pas leur travail. Et nous, nous faisons comme si cela n'existait pas, en préférant sourire pour la photo, affublé d'un casque de chantier et accompagné du directeur de je ne sais plus quel bailleur. Est-ce donc cela qui permet de bien dormir et de se sentir en paix ? Nous devrions avoir honte de laisser des enfants dormir dans le froid, lorsque l'on sait qu'à Vierzon 2 500 logement sont vacants. On devrait être du côté de nos administrés et exiger que les bailleurs sociaux respectent leurs missions et leurs locataires. Mais nous avons détruit tellement de logement sociaux que la Ville frôle le seuil critique des 20 %, les dernières constructions sont dignes des années 90 et ne reflète en rien le virage de modernité attendu pour repenser le logement collectif.

Demain, lors de la pose de la première pierre du centre social de l'AJCV, nous remettrons aux autorités les différentes doléances des locataires rencontrés. Il est plus que temps que des engagements soient pris, pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pour terminer, je souhaite féliciter Madame Grison pour son engagement pour la Ville ces 12 dernières années. Je comprend son désir de se retirer de la vie politique vierzonnaise. Je souhaite également apporter mon soutien à Vierzonitude, face aux intimidations de l'extrême droite qui sont insupportables.

Merci.

Madame Gaucher

Il y a 120 ans, la loi du 9 décembre 1905 sur la laïcité, instaurait, par la séparation de l'Église et de l'État, la dissociation en droit, du religieux et du politique. La laïcité prenait par son ampleur didactique, toute sa place dans le respect humain. Chacun sa façon de l'honorer, de rappeler ses vertus. Pour ma part, je le ferai ici. Ses valeurs transversales doivent s'imposer, être au cœur des politiques des élus, dans leurs fonctions de législation, de budgétisation, dans leur rôle de servir le service public, de planification urbaine et d'engagement communautaire.

Ma décision d'en parler ce soir, émane de la lecture de propos graves et discriminatoires, propos d'incitation à la haine, inacceptables, à ne jamais banaliser, écrits par des personnes issues de clivages malveillants, à l'encontre d'élus vierzonnais dont nous faisons partie, et ce à plusieurs reprises, via les réseaux sociaux. Mais à ce niveau, ce jet en pâture pourrait bientôt viser tout citoyen qui les dérangerait.

La France s'est construite au fil des siècles autour de ce principe de laïcité que nous considérons souvent comme une évidence. Ce mot, trop souvent instrumentalisé, trop rarement expliqué, est pourtant au cœur de notre pacte républicain. La laïcité n'est ni une arme, ni un prétexte. Elle n'est aucunement la négation des croyances, mais la garantie que chacune et chacun puisse croire, ne pas croire, pratiquer ou ne pas pratiquer, sans pression, sans privilège, sans peur.

La laïcité, ce n'est pas l'exclusion, bien au contraire ! : c'est la liberté, l'égalité et la paix civile. La laïcité ne survit que si nous refusons qu'elle soit dévoyée pour justifier la stigmatisation d'une partie de la population, ou pour désigner des boucs émissaires, ou pour masquer des projets de société qui nient l'égalité des droits.

Aujourd'hui, force est de constater que certains mouvements, malheureusement de plus en plus populaires, se servent du langage républicain pour porter des idées qui vont précisément à l'encontre de la République. Ils parlent de protection, avec une compassion trop intense pour être honnête, mais ils fabriquent la peur. Ils se disent défenseurs de la laïcité, mais ils en font le prétexte d'une hiérarchie entre les citoyens. Ils promettent la sécurité, mais sèment la division.

Ce glissement n'est pourtant pas nouveau dans l'histoire européenne. Rappelons nous nos années scolaires !

Dans les années 1930, au moment où la crise économique, le doute démocratique et les tensions identitaires déchiraient les sociétés, certains partis ont prospéré en désignant des ennemis intérieurs.

En 1936, au moment où les mouvements fascistes montaient partout en Europe, on entendait déjà ces discours : ceux qui prétendaient défendre la nation contre les "indésirables", ceux qui accusaient certaines communautés d'être responsables de tous les maux, ceux qui affirmaient vouloir restaurer l'ordre en contournant la démocratie.

Et l'histoire nous l'enseigne : lorsque la peur devient un instrument politique, la liberté commence à reculer.

Nous ne sommes pas en 1936.

Mais les mécanismes, eux, peuvent se répéter si nous ne les reconnaissons pas. La banalisation de la haine, le rejet de l'autre, la réduction de citoyens à une identité unique, la confusion volontaire entre religion, origine et danger : tout cela constitue le terreau des discriminations les plus violentes.

Face à ces dérives, la laïcité doit redevenir ce qu'elle est un bouclier commun, non une arme contre certains, un principe qui protège, pas qui exclut, un équilibre qui permet à une société diverse de vivre ensemble, et non de se fracturer.

Notre devoir, aujourd'hui, n'est pas seulement de dénoncer les discours dangereux ; il est de proposer un horizon, une République où la laïcité garantit la liberté de tous, où l'égalité, l'équité ne se discutent pas, où l'autre n'est pas une menace mais une richesse, où le courage politique ne consiste pas à flatter les peurs, mais à défendre les principes, même lorsqu'ils sont attaqués. Car l'histoire n'est jamais écrite à l'avance : elle dépend de nous. Et c'est ensemble, unis autour de nos valeurs, que nous empêcherons que les erreurs du passé deviennent les tragédies de l'avenir.

Je compléterai mon humble contribution dans ce combat contre cette amnésie de ce qui a déjà - oui - malheureusement déjà bien existé, par quelques expressions populaires tant parlantes : Il faut toujours savoir d'où l'on vient pour avancer. Pensons à nos enfants, nos petits enfants que l'on connaît et que l'on connaîtra peut-être, construisons leur une société agréable et respectueuse pour chacun. Expliquons l'histoire, refusons l'ignorance. forgeons les à cerner et refuser les manipulations qui nous mèneraient vers la destruction de ce que nos ancêtres ont construit au prix de la souffrance.

Mais cette loi de 1905, aussi, relève d'un compromis parlementaire entre les radicaux autour de Georges Clémenceau, les modérés d'Aristide Briand et Jean Jaurès. Comme quoi, le compromis est souvent la solution pour des avancées majeures.

Revenons avec quelques mots sur le conseil municipal de ce soir et ses dossiers. Nous soutenons la position de ne pas voter la proposition du conseil départemental du Cher, de repousser la convention de territoire.

Alors que les droits de mutation repartent à la hausse, et que les recettes sont de plus de 5 millions d'euros, il paraît aujourd'hui ubuesque que les 654 000 euros dus ne soient pas payés.

Quelques éléments sur le point budgétaire : nous pouvons regretter que nous ne soyons pas entré dans les discussions des orientations budgétaires, alors que nos collègues de Bourges, ce soir même votent leur budget, la région la semaine prochaine. Rappelons que le budget marque les politiques publiques de l'année, mais aussi les orientations pluriannuelles pour notre territoire.

Quant au contrat de délégation des transports urbains, nous faisons évoluer notre convention, là aussi très régulièrement en portant l'évolution des usages, la concertation et les enjeux de transition. Ceux qui pensent « le grand soir » dans le domaine des mobilités sont les mêmes qui promettent et désespèrent nos concitoyens.

Je vous remercie.

Monsieur Michoux

Mme la Maire, Chers Collègues,

Quelques mots en début de Conseil, en plus de la déclaration de Mme la Maire qui a fort bien recontextualisé les situations nationales et internationales.

Quelques mots à la fin de cette année, à l'orée de la prochaine, à trois mois du scrutin qui verra les Vierzonnais retourner aux urnes pour choisir l'équipe municipale comme dans les 36 000 autres communes de notre pays.

Peu de nos concitoyens ne perçoivent la période comme compliquée sur le plan de leurs finances personnelles souvent, sur la facilité à accéder à un praticien de santé, sur la démarche à faire, la plupart du temps dématérialisée, pour répondre aux injections administratives.

C'est dire l'importance de l'échelon municipal : écoles, cantines scolaires et restauration municipale, attention à porter à nos anciens, soutien aux plus fragiles, tranquillité publique, émancipation par l'accès à la culture, possibilité de pratiquer des sports à tous niveaux, aide à la vie associative, facilitateur avec la communauté de communes de la vie économique. Ce ne sont là que quelques exemples.

Comment ne pas reconnaître le chemin accompli : des écoles rénovées, en voie de rénovation, une nouvelle cuisine centrale, partie non visible de l'iceberg, mais ô combien importante pour les salariés, pour les scolaires et ceux qui en reçoivent leur repas, par la création d'un circuit de proximité des produits proposés. Ce sont encore deux gymnases rénovés pour la pratique du sport au collège, en UNSS ou en association.

Une médiathèque, j'ose dire, une nouvelle médiathèque, mais qui offre la presse la plus plurielle qui soit dans ses titres, je tiens à le préciser, quand l'extrême droite rejoint par la droite extrême, l'interstice est ténu, villipende le service public, accapare les titres pour les mettre au pas, quand sur le plan local, elle est en capacité de menacer des blogs locaux. La chose est nouvelle sur le territoire, elle nous rappelle en fait des temps pas si vieux, qu'illustre le recueil que nous avons le plaisir de vous offrir ce soir. (Présentation d'un document sur table)

Autre point, je trouve féroce, l'attaque sur le logement social. Ce n'est pas un problème local, c'est avant tout un souci de financement national. Les bailleurs n'ont plus les moyens de faire du logement social. L'an passé, la construction de nouveaux logements sociaux a atteint son niveau le plus faible depuis bien longtemps. Sur le plan local, la charge est peu lourde car déjà il y a un programme de rénovation urbaine, avec parmi tant d'autres, la rénovation de 220 logements à Tunnel Château, les 194 logements du bas du Clos du Roy. Je ne dis pas que cela est suffisant et qu'il n'y a pas de situations fragiles. Mais je pense qu'il faut plus de mesure dans ce propos.

Concernant les alertes sur des logements indécents, il faut savoir que c'est géré par les instances départementales et non municipales.

Je sais qu'il y a 264 logement en attente de rénovation. Le bailleur concerné a des problèmes financiers en ce moment. Val de Berry est également en difficulté financière.

DEL25/174 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC25/074 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'Académie Musicale du Cher,
- DEC25/75 - Direction Générale – Protocole d'accord transactionnel – Résiliation anticipée de bail commercial – La Poste Vierzon Bourgneuf,
- DEC25/76 – Service des affaires scolaires – Signature d'une convention pour l'accueil d'une classe UEMA au sein de l'école maternelle Maurice Caron,
- DEC25/77 – Théâtre Mac Nab – Aide à l'investissement du matériel scénique 2026– Demande de subvention,
- DEC25/78 – Musée de Vierzon – Don de 15 000 € et de 5 000 € au musée de Vierzon,
- DEC25/079 - Théâtre Mac-Nab et Médiathèque Paul Éluard – Convention de partenariat culturel 2026 entre la Ville et le Conseil National du Livre – Demande de subvention,
- DEC25/080 - Musée de Vierzon - Don de sept miniatures de locomotives à vapeur et de quatre plaques ferroviaires par madame Isabelle Maillet Favre-Teylaz,

- DEC25/081 - Sports – Mise en place du dispositif « J'apprends à nager » entre le Comité départemental de natation et la Ville de Vierzon – 2025 /2026,
- DEC25/082 – Direction générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité – Établissement « L'entracte »,
- DEC25/083 – Direction générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité – Établissement « Men's World »,
- DEC25/084 – Signature convention de prêt entre la Ville de Vierzon et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir,

et la liste des marchés

DEL25/175 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 OCTOBRE 2025

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 02 octobre 2025,

La transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 octobre 2025.

Il convient que les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 02 octobre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 02 octobre 2025.

Avez-vous des questions ?

Madame Grison

2 fautes simultanées qui ne changent pas le sens.

La Maire

Elle seront corrigées, merci.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/176 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022-2026 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CHER

La Maire

Le 13 juin 2023 a été signé un contrat de ville centre pour la période 2022-2026 avec le Département du Cher.

Le Département est confronté à des difficultés financières ne lui permettant pas d'honorer ses engagements.

Le Département du Cher reste redevable envers la ville de Vierzon des financements suivants :

	Montant subvention	Accompte déjà perçu	Reste à percevoir
Gymnase Fernand Léger	500 000 €	150 000 €	350 000 €
École élémentaire du Colombier	429 000 €	180 600 €	248 400 €
Relais Petite Enfance	80 000 €	24 000 €	56 000 €
TOTAL	1 009 000 €	354 600 €	654 400 €

Le Département souhaite prolonger le contrat jusqu'en 2028 par un avenant n°2.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de refuser la signature par la Maire de l'avenant n°2 au contrat de territoire.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Michoux

Quand on prend un engagement, on s'y tient. Le Département n'a aucune visibilité financière et ne peut même pas honorer les projets les plus urgents.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/177 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

La Maire

La présente décision modificative n° 3 s'élève globalement à
et s'équilibre par section comme suit :

132 786,

investissement	78 286,39 €
fonctionnement	54 500,00 €

Cette décision modificative prend en compte :

- x quelques inscriptions nouvelles mais surtout essentiellement des ajustements tant en investissement qu'en fonctionnement complétant ainsi les prévisions budgétaires initiales,
- x les virements internes entre section ou à l'intérieur de chacune des sections.

I - L'investissement consiste pour l'essentiel en inscriptions complémentaires de travaux et du remboursement de la dette.

- un ajustement du remboursement de la dette - 17 500,00 €

- l'inscription de la transformation de l'avance du GIP du centre de santé en subvention 75 000,00 €
- l'ajustement des crédits des travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier 8 000,00 €
- l'inscription de la subvention à l'association Les Ailes Vierzonnaises pour l'achat de matériels 1 500,00 €
- l'inscription des travaux d'amélioration de l'habitat privé 3 rue Paul Lafargue 8 000,00 €
- les autres mouvements consistent pour l'essentiel en virements entre chapitres notamment pour l'achat de matériels ou pour les travaux achevés dans l'année qui doivent s'imputer directement dans leur compte définitif

II - Le fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- l'inscription du remboursement d'assurance suite au capital décès 34 500,00 €
- l'inscription de la subvention de l'État pour les projets de la Petite Enfance 20 000,00 €

En matière de dépenses de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel de :

- l'ajustement des frais d'affranchissement 20 000,00 €
- l'ajustement des dépenses d'énergie 100 000,00 €
- l'ajustement des dépenses de personnel (capital décès et renforcement des saisonniers) 296 000,00 €
- l'ajustement des commissions bancaires liés aux emprunts 7 600,00 €
- l'ajustement des crédits des achats de denrées pour la restauration municipale 11 000,00 €
- l'ajustement de la location du gymnase Édouard Vaillant 3 700,00 €
- l'ajustement des crédits des réparations dans les stades municipaux 1 300,00 €
- l'inscription d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget annexe Foire et Salons 39 300,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2025.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 abstention : *Thibault LHONNEUR.*

1 abstention par mandat : *Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/178 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – EXERCICE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

La Maire

La présente décision modificative n° 2 s'élève globalement à	16 000 €
et s'équilibre par section comme suit :	
investissement	0 €
fonctionnement	16 000 €

Elle se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE DU THEATRE MAC NAB

DECISION MODIFICATIVE N° 2

EXERCICE 2025 – FONCTIONNEMENT - HT

Réal ou Ordre	ART.	LIBELLÉS		
			DÉPENSES	RECETTES
GEST. ADMIN			16 000,00	0,00
R	64111	Ajustement charges intermittents	16 000,00	
GEST. THEATRE			0,00	16 000,00
R	7062	ajustement des recettes		16 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			16 000,00	16 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT			16 000,00	16 000,00

En fonctionnement, il s'agit d'ajuster les crédits dédiés à l'embauche des intermittents.

Ces dépenses sont financées par les recettes supplémentaires des vente des places des spectacles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe du théâtre Mac-Nab de l'exercice 2025.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).

1 absent : Ahmet KALKIN.

DEL25/179 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – EXERCICE 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

La Maire

La présente décision modificative n° 2 s'élève globalement à 39 300,00 €
et s'équilibre par section comme suit :

investissement	0,00 €
fonctionnement	39 300,00 €

Elle se présente comme suit :

**BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS
DECISION MODIFICATIVE N° 2
EXERCICE 2025 – FONCTIONNEMENT - HT**

Réal ou Ordre	ART.	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES			0,22	0,00
R	66112	ICNE	0,22	
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			39 299,78	0,00
R	617	Prestation Foire	39 300,00	
R	6232	Fêtes et cérémonies	-0,22	
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUIT DE GESTION COURANTE			0,00	39 300,00
R	75822	prise en charge du déficit du budget annexe		39 300,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			39 300,00	39 300,00
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT			39 300,00	39 300,00

En fonctionnement, elle intègre :

- l'ajustement des ICNE à hauteur de 0,22 €,
- l'ajustement de la prestation foire 2025 pour 39 300,00 €,

et s'équilibre par l'inscription d'une subvention d'équilibre complémentaire d'un montant de 39 300,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Foire et Salon de l'exercice 2025.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Latessa

Est-il prévu une renégociation de ces prestations ?

La Maire

On arrive au terme du contrat en 2026, donc il y aura une négociation pour le prochain contrat.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/180 – FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – RÉVISIONS, SITUATION ET CLÔTURE

La Maire

RÉVISIONS ET SITUATIONS DES AP/CP - BUDGET VILLE

Des autorisations de programme et de crédits de paiement concernant différents investissements ont été mises en place par différentes délibérations du Conseil municipal, conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R.2311-9 du même code prévoit que le projet de budget est accompagné d'une situation financière des autorisations de programme ouvertes ainsi que des crédits de paiement y afférents,

Les **situations** concernent les AP/CP suivantes :

2024/1 Acquisition/démolition maison Jimmy Agard

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 426 000 € TTC.

Les crédits de paiement sur les exercices 2025 et 2026 sont revus dans leur répartition annuelle.

2023/1 Aménagement espaces publics Clos du Roy

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 1 430 476,77 € TTC.

Les crédits de paiement sur les exercices 2025 à 2028 sont revus dans leur répartition annuelle.

2023/4 Rénovation thermique élémentaire Colombier

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 3 000 000 € TTC.

Les crédits de paiement sur les exercices 2025 et 2026 sont revus dans leur répartition annuelle.

2023/2 Cœur de Ville 2 – places de la Gare/Briand/Foch/avenue de la République

Le coût total de l'AP/CP reste inchangé pour un montant de 6 000 000 € TTC.

Les crédits de paiement sur les exercices 2025 et 2026 sont revus dans leur répartition annuelle.

CLÔTURE D'AP/CP - BUDGET VILLE

2020/6 Immeuble Barachet Mathat

Le Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 a mis en place une procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2020/6 pour l'immeuble Barachet Mathat.

Les travaux sont terminés et le coût total de l'AP/CP est d'un montant de 919 185,85 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement, les situations et clôture des AP/CP.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 abstention : *Yann GODARD.*

1 abstention par mandat : *Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/181 – FINANCES – COMPTE DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COLOMBIER – SELLIER DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DU SCG DE VIERZON POUR L'EXERCICE 2025

La Maire

Le compte de gestion est un document comptable de synthèse et de contrôle qui retrace l'ensemble des opérations financières effectuées sur un budget et sur un exercice.

Le budget annexe Lotissement Colombier-Sellier a été clôturer au 31 décembre 2024 par délibération du Conseil municipal n° 24/203 du 12 décembre 2024.

Néanmoins, sur l'exercice 2025, le Service de Gestion Comptable de Vierzon a procédé à différentes écritures comptables de clôture.

De ce fait, il convient d'arrêter les comptes 2025 par un compte de gestion de clôture à zéro euro.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte de gestion de clôture du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier établi par le Trésorier du Service de gestion Comptable de Vierzon.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamilia KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/182 – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La Maire

Lorsque l'adoption du budget primitif est postérieure au 1er janvier, la continuité du service public est toutefois assurée, puisque l'exécutif de la collectivité locale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente. Cette possibilité est ouverte, de droit, par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce même article donne la possibilité à la Maire d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sur autorisation du Conseil municipal, avant l'adoption du budget primitif.

Les opérations, à caractère pluriannuel, votées en AP/CP (autorisation de programme, crédits de paiement) et le remboursement du capital de la dette ne sont pas soumis à cette règle. En effet, pour les AP/CP l'exécutif peut engager et mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent conformément à l'article L. 5217-10-9 du CGCT. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement.

Pour ce qui concerne le remboursement de la dette, les annuités venant à échéance avant le vote du budget doivent être mises en paiement.

Pour pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement, hors dette et hors AP/CP, une délibération doit expressément en autoriser la Maire pour ces dépenses et préciser les affectations par chapitre budgétaire.

La nécessité d'assurer la continuité du service public, et de permettre en 2026 le paiement des factures d'investissement susceptibles de parvenir à la Ville avant l'adoption du budget primitif 2026, il est proposé une délibération autorisant à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2025 (décision modificative de décembre non comprise). Les dépenses mandatées pendant cette période seront reprises au budget primitif 2026.

Les affectations de crédits sont les suivantes :

➤ pour le budget principal :

Chapitres	Imputations budgétaires	Crédits ouverts au budget 2025 (DM de décembre non comprise)	Montant des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2026
20 - Immobilisations incorporelles	020/2031	146 138,00 €	36 534,50 €
	518/2033	4 000,00 €	1 000,00 €
	020/2051	29 800,00 €	7 450,00 €
204 – Subv. d'équipement versées	028/20421	41 250,00 €	10 312,50 €
	020/20422	192 531,54 €	48 132,89 €
21 - Immobilisations corporelles	515/2111	61 699,00 €	15 424,75 €
	511/2128	169 274,31 €	42 318,58 €
	020/21311	24 209,00 €	6 052,25 €
	212/21312	585 588,78 €	146 397,20 €
	282/21314	260 716,35 €	65 179,09 €
	025/21316	25 000,00 €	6 250,00 €
	020/21318	444 375,10 €	111 093,78 €
	020/21351	124 805,00 €	31 201,25 €
	4228/2138	69 285,60 €	17 321,40 €
	845/2151	1 200 000,00 €	300 000,00 €
	847/2152	52 548,82 €	13 137,21 €
	512/21538	65 000,00 €	16 250,00 €
	845/21568	0,00 €	0,00 €
	23/2158	136 813,35 €	34 203,34 €
	315/21611	7 380,00 €	1 845,00 €
	025/21612	0,00 €	0,00 €
	314/21621	1 000,00 €	250,00 €
314/21622	0,00 €	0,00 €	

	7222/21828	305 355,48 €	76 338,87 €
	020/21838	126 708,55 €	31 677,14 €
	213/21841	19 238,00 €	4 809,50 €
	028/21848	41 612,00 €	10 403,00 €
	020/2185	8 000,00 €	2 000,00 €
	020/2188	278 075,74 €	69 518,94 €
23 - Immobilisations en cours	845/2313	1 907 933,24 €	476 983,31 €
	314/2316	5 000,00 €	1 250,00 €

➤ pour le budget annexe Théâtre Mac-Nab

Chapitres	Articles budgétaires	Crédits ouverts au budget 2025 (DM de novembre et décembre non comprise)	Montant des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2026
20 – Immobilisations incorporelles	2051	1 800,00 €	450,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188	7 529,00 €	1 882,25 €
	21351	4 889,00 €	1 222,25 €
23 - Immobilisations en cours	2313	0 €	0 €

➤ pour le budget annexe foire et salons

Chapitres	Articles budgétaires	Crédits ouverts au budget 2025 (DM de novembre et décembre non comprise)	Montant des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2026
21 - Immobilisations corporelles	2188	26 287,10 €	6 571,78 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire, en 2026, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2025 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/183– FINANCES – VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

La Maire

Le budget primitif de la Caisse des Écoles ne concerne que le dispositif du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Ce budget est établi afin de mener à bien les actions du P.R.E.

Une nouvelle convention pour l'année 2026 doit être établie entre la Caisse des Écoles et l'État (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales).

Le versement global de cette subvention d'un montant estimatif de l'ordre de 120.000,00 € doit intervenir en deux temps :

- x 65% 1 mois après la signature de la convention (courant du 1^{er} semestre 2026)
- x 35% courant du dernier trimestre de l'année 2026

Le 1^{er} versement de cette subvention n'intervenant que courant du 1^{er} semestre 2026, entraîne pour l'établissement des soucis de trésorerie, alors que des dépenses obligatoires doivent être honorées.

La Caisse des Écoles sollicite de la Ville, jusqu'au versement de la dotation accordée par l'État, une avance de trésorerie d'un montant de 120.000,00 € permettant à l'établissement de financer le fonctionnement et la mise en œuvre des actions dès le 1^{er} semestre 2026, programme validé par le Conseil Consultatif lors de sa réunion du 29 avril 2025. Cette avance de trésorerie sera versée au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles.

En outre, cette avance de trésorerie devra être remboursée à la Ville par la Caisse des Écoles au fur et à mesure des versements effectués par l'État et avant le 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2026,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'État à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2026.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/184 – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE CLÔTURE DE RÉAVIE EAU ET RÉAVIE ASSAINISSEMENT DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DU SCG DE VIERZON POUR L'EXERCICE 2025

La Maire

Le compte de gestion est un document comptable de synthèse et de contrôle qui retrace l'ensemble des opérations financières effectuées sur un budget et sur un exercice.

La compétence Eau et Assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry au 1^{er} janvier 2025.

Les budgets Réavie Eau et Réavie Assainissement ont été dissout par délibération du Conseil municipal n° 24/207 du 12 décembre 2024.

Sur l'exercice 2025, le Service de Gestion Comptable de Vierzon a procédé à différentes écritures comptables, notamment les écritures de transfert de biens entre la Ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

Il convient d'arrêter les comptes 2025 par un compte de gestion de clôture à zéro euro.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte de gestion de clôture des budgets Réavie Eau et Réavie Assainissement établi par le Trésorier du Service de gestion Comptable de Vierzon.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/185 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ PORTÉ PAR LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jill GAUCHER

La Région Centre-Val de Loire avec l'ensemble des représentants du bassin de mobilité Centre Cher a mis au point un contrat opérationnel de mobilité pour la période 2025-2031.

Ce contrat porte sur un diagnostic des différentes formes de mobilité existante sur le territoire et permet l'articulation entre la stratégie régionale des mobilités et les projets locaux des territoires.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat opérationnel de mobilité pour la période 2025-2031.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 Ne Participe pas au vote : *Philippe FOURNIÉ,*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/186 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROCÈS VERBAUX DE MISE À DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Jill GAUCHER

Vu la délibération n°24/131 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 25 septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°DEL24-149 de la commune de Vierzon en date du 26 septembre 2024 portant transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à, compter du 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes de Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, n°2022-0323 du 30 mars 2022, n° 2024-1925 du 03 décembre 2024,

Les dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la

collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. La mise à disposition doit être constatée par procès-verbal contradictoirement et précisant notamment la consistance, la situation juridique, l'état des biens.

Les frais d'émission d'emprunts afférents à la dette transférée à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry part l'article 4 du procès-verbal de mise à disposition des biens et des équipements notifié le 9 octobre 2025. Comptablement, le compte 4816 correspondant a été mouvementé et doit également faire l'objet du transfert.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des frais d'émission d'emprunts afférents à la dette transférée pour le service de l'assainissement collectif à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/187 – SERVICES PUBLICS – RESTAURATION MUNICIPALE – FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE LÉGUME TRANSFORMÉS DANS LA LÉGUMERIE DE LA CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

La cuisine centrale étant équipée d'une légumerie, il est proposé de transformer les légumes fournis suivant la demande.

Le prix des légumes proposé tient compte de la mise en œuvre et du coût de production, à savoir :

Carottes	2,76 € HT/KG
Pommes de terre	2,72 € HT/KG
Tomates	2,93 € HT/KG
Concombre	2,98 € HT/KG
Courgettes	2,93 € HT/KG

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs comme suit :

- Carottes 2,76 € HT/KG
- Pommes de terre 2,72 € HT/KG
- Tomates 2,93 € HT/KG
- Concombre 2,98 € HT/KG
- Courgettes 2,93 € HT/KG

- de mettre ces tarifs en application au 1^{er} janvier 2026,

- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU01.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/188 – TRANSPORTS – MODIFICATION N°3 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Vu les articles L.3135-1, R.3135-1 à R3135-9 du Code de la commande publique,

Vu la convention de délégation de service public n°2024-082 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics, notifiée le 8 août 2024, prenant effet le 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 8 ans,

Vu la modification n°1 approuvée par le conseil municipal du 6 février 2025,

Vu la modification n°2 approuvée par le conseil municipal du 19 juin 2025,

La présente modification ne change pas substantiellement le contrat, au sens de l'article R.3135-7 du Code de la commande publique, en ce qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale dudit contrat, ni n'étend considérablement son champ d'application, qu'elle ne contient pas de clauses qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants, et qu'elle n'a pas pour effet de remplacer le concessionnaire.

Le projet d'électrification des bus standards évoluant sur les lignes A et B peut être anticipé de 3 ans avec du matériel neuf.

Il convient de préciser la valeur de référence de l'indice de révision de prix relatif au coût de l'électricité.

Une ligne de bus nouvelle peut être mise en service, à coût constant, pour permettre aux habitants de Chaillot et de Bourgneuf de se rendre au marché le samedi.

Cette modification génère un surcoût hors taxes de 23 023 € sur la durée du contrat, portant la nouveau montant de la DSP, net des recettes, à 14 831 933 €.

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public, réunie le 1^{er} décembre 2025, afin d'émettre un avis sur les projets de modification entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial de la DSP, conformément à l'article L1411-6 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de la modification dépasse les 5 % du montant de la DSP, mais reste inférieur à 10 %, pour s'établir à 9,62 %,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain,
- d'autoriser la Maire à signer la modification n°3.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Desnoues

Comment s'est fait la mise en place du bus supplémentaire ? Une nouvelle location ? De nouveaux horaires ?

Madame Gaucher

Le simple fait de réorganiser nos lignes existantes à permis de créer cette nouvelle ligne.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 abstention : *Thibault LHONNEUR.*

1 abstention par mandat : *Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/189 – TRANSPORT URBAIN – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Rapporteur : Jill GAUCHER

Vu l'article L3131-5 du Code de la commande publique, qui prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat,

Vu l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Conseil municipal prend acte de ce rapport,

Vu l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que la Commission consultative des services publics locaux examine chaque année le rapport du délégataire,

Vu la convention de délégation de service public n°2024-082 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics, notifiée le 8 août 2024, prenant effet le 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 8 ans,

Ce rapport d'activité porte sur 4 mois d'exercice, de septembre à décembre 2024.

Vu les éléments d'ajustement de l'offre qui ont permis au réseau de surmonter les difficultés de mise en place et les remontées des usagers, notamment :

- la mise en place d'un nouveau réseau le 2 septembre 2024 par un nouveau délégataire,
- la livraison de 3 minibus de 21/26 places pour pallier les insuffisances des minibus de 9 places,
- Les ajustements d'horaires opérés sur les lignes scolaires et la modification du tracé de la ligne C,
- la fixation d'horaires scolaires sur la ligne E,
- l'ajustement de certains arrêts de TAD,
- l'aménagement d'une ligne de TAD dédiée entre la Loeuf et le collège Albert Camus.

Vu les principaux éléments chiffrés, notamment :

- les 97 572 km commerciaux parcourus, dont 11 296 km de lignes scolaires et 43 870 km de TAD,
- les 129 100 validations commerciales, dont 38 720 pour les scolaires,
- les 60 851,21 € HT de recettes commerciales,
- les 243 abonnements annuels et 280 abonnements mensuels vendus,
- les 713 usagers circulant avec des titres sociaux.

Vu le parc de véhicules, les investissements réalisés et le personnel affecté, la formation et l'absentéisme,

Vu les campagnes de communication effectuées,

Vu le bilan et le compte de résultat, faisant état :

- de 689 669 € de produits,
- de 678 575 € de charges,
- d'un bénéfice de 11 094 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la Société des Transdev Vierzon Mobilités, conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur René

Connaît-on, déjà, l'évolution sur 2025 ?

La Maire

Il y a eu beaucoup d'ajustements durant l'année. Nous sommes entrain de tout finaliser. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 abstention : *Thibault LHONNEUR.*

1 abstention par mandat : *Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/190 – SERVICES PUBLICS – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATION PASSÉE ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNE DE FOËCY - MODIFICATION

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le service de restauration municipale est assuré en régie directe depuis le 4 juillet 2009.

Lors du Conseil municipal du 02 octobre, par délibération DEL25/148 il a été adopté la convention de prestation passée entre la Ville de Vierzon et la commune de Foëcy.

Par mail en date du 16 octobre 2025, la commune de Foëcy nous a informé du retard de lancement des travaux de rénovation du restaurant scolaire, la période de fourniture de repas définie dans la convention doit changer.

Le prix des repas proposé par nature de prestations tient compte du montant des denrées alimentaires nécessaires à la réalisation de chacune d'elles et du coût moyen par repas de la restauration municipale, à savoir :

- 5,70 € TTC par repas.

La présente convention est conclue à partir du 05 janvier 2026 jusqu'au 31 juillet 2026.

La Ville adressera à la commune les factures mensuelles correspondant aux prestations fournies.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération DEL25/148 du Conseil municipal du 02 octobre 2025,
- d'établir le tarif à 5,70 € TTC par repas,
- d'approuver la convention de prestations à intervenir entre la Ville et la commune pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion (ci-jointe),
- d'autoriser la Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/191 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°3 - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA VILLE ET LA SEM.VIE – CRÉATION D'UN COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE ET D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE SÉMINAIRE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Par délibération en date du 24 octobre 2002, le Conseil municipal confiait à la SEM.VIE la réalisation et l'exploitation d'un équipement cinématographique et d'un centre international de séminaires et de culture scientifique et technique.

Cette convention initiale a été signée le 11 janvier 2003 pour une durée de 22 ans.

Par un avenant n°2, signé le 16 janvier 2006, la durée de la convention a été portée à 30 ans.

Dans le cadre de cette concession, la collectivité a consenti au concessionnaire un bail emphytéotique administratif en date du 20 février 2004, d'une durée de 22 ans portant sur les biens nécessaires à l'exécution des missions concédées et venant à échéance le 19 février 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L3132-1 du Code de la commande publique, lorsqu'un contrat de concession emporte occupation du domaine public, il vaut autorisation d'occupation du domaine sur sa durée.

Il est donc nécessaire de modifier le contrat de concession afin d'y intégrer expressément l'occupation du domaine public pour le concessionnaire pour la période postérieure à l'échéance du bail emphytéotique, soit au 20 février 2026 au 10 janvier 2033, dans les mêmes conditions financières et techniques que celles prévues audit bail.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de concession entérinant ce qui est précisé ci-dessus.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).

1 absent : Ahmet KALKIN.

DEL25/192 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR LE RACCORDEMENT DU PROJET TERRALIA CONSTRUCTION – RUE MOZART (PARCELLE BW 600)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un câble électrique souterrain nécessaire au raccordement du projet TERRALIA CONSTRUCTION, rue Mozart, à Vierzon.

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 75 mètres, dans une bande de 1 mètre de large), ainsi que tous ses accessoires, sur la parcelle communale cadastrée BW 600 (rue Mozart).

ENEDIS versera à la commune, à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 20,00 € (vingt euros), payable à la signature de l'acte notarié.

La convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle sera réitérée par acte authentique devant notaire, à l'initiative et à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, sur la parcelle communale cadastrée BW 600 (rue Mozart),
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,
- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 20,00 € versée par ENEDIS).

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Desnoues

Quel est l'impact financier pour les entreprises vierzonnaises ? Quel est le manque à gagner pour la mairie ?

La Maire

Il n'y a pas vraiment d'impact financier pour la Ville.

(Beaucoup de bruits ambiants, réponse difficilement audible)

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/193 – FONCIER – ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ SNCF VOYAGEURS – IMMEUBLE 7 AVENUE PIERRE SÉMARD – PARCELLE DK 350

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre de la convention « Action Cœur de Ville », et plus particulièrement pour la réalisation du Pole d'échanges multimodal dans le quartier de la gare SNCF, la commune de Vierzon a souhaité entreprendre, en collaboration avec la SNCF, des travaux de réaménagement du parvis de la gare et des dessertes de proximité, avenue Pierre Sémard.

Dans l'emprise du projet est incluse la parcelle cadastrée section DK n° 350, appartenant à la Société SNCF Voyageurs, ladite société et la commune ont convenu de la cession du terrain au prix de 6 000 €.

La commune n'est pas soumise à la TVA pour cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir de la Société SNCF Voyageurs, ou toute personne morale qui lui serait substituée, la parcelle cadastrée section DK n° 350, sise avenue Pierre Sémard, d'une superficie de 300 m², pour la somme de 6 000 € (SIX MILLE EUROS),
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir et tout acte afférent,
- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 abstention : *Yann GODARD.*

1 abstention par mandat : *Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/194 – FONCIER – CESSION À MONSIEUR ROUZEAU DE LA PARCELLE COMMUNALE DS 144 – CHEMIN DE L'ABRICOT

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre d'une procédure de bien sans maître, la commune s'est rendue propriétaire de la parcelle cadastrée section DS numéro 144, sise chemin de l'abricot, par acte administratif reçu par la Maire de Vierzon en date du 31 juillet 2025, qui a intégré le bien dans le domaine privé de la collectivité.

Monsieur Yorick ROUZEAU, déjà propriétaire de parcelles voisines, s'est déclaré intéressé par l'acquisition de ce bien, et que la commune n'a pas avantage à le conserver dans son patrimoine.

Vu l'offre de prix faite à Monsieur ROUZEAU d'un montant de 5 000 € net vendeur, soit 5€/m², pour une superficie de 1 008 m², conforme à l'avis de France Domaine (n° 2025/18279-78490 en date du 28 octobre 2025),

Vu le courrier d'accord de Monsieur ROUZEAU en date du 5 novembre 2025,

Les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder à Monsieur Yorick ROUZEAU, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée section DS numéro 144, sise chemin de l'Abricot, pour une contenance de 1 008 m², pour un montant de cinq mille euros (5 000,00 €),
- d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte de vente à venir et tout acte afférent,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieurs Desnoues

La parcelle est-elle constructible ?

Monsieur Michoux

Non. Mais elle est proche d'une autre parcelle appartenant déjà à ce monsieur.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).

1 absent : Ahmet KALKIN.

DEL25/195 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR L’OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT DU CHER VAL DE BERRY D’UN LOGEMENT SITUÉ 24 RUE AMBROISE CROIZAT (PARCELLE CY 57)

Rapporteur : Franck MICHOUX

En application des articles L.443-7 et L.443-11 du Code de la Construction et le l'Habitation modifiés par la loi du 18 janvier 2013, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans. Un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Ces logements doivent répondre à des normes d'habitabilité minimale fixées par décret en Conseil d'État.

La décision d'aliéner ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune ou de l'agglomération concernée.

La décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation, ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé un financement ou leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements. La commune émet son avis dans le délai de deux mois à compter du jour où le maire a reçu la consultation du représentant de l'État dans le département. Faute d'avis de la commune à l'issue de ce délai, celui-ci est réputé favorable.

L'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry a demandé l'autorisation de vendre à son occupant le logement situé 24 rue Ambroise Croizat, à Vierzon (parcelle cadastrée section CY n° 57).

La Direction Départementale des Territoires a donc sollicité l'avis de la commune sur cette vente. Cet avis doit être émis sous la forme d'une délibération du Conseil municipal, comme le stipule l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la vente, par l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry , d'un logement à son occupant, 24 rue Ambroise Croizat, à Vierzon (parcelle cadastrée section CY n° 57).

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jih GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 voix Contre: *Thibault LHONNEUR.*

1 voix Contre par mandat : *Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/196 – FONCIER – CESSIION DE TERRAIN A L'ASSOCIATION MASJID ERRAHMA - PARCELLES CADASTRÉES SECTION BZ 639 ET 641 – RUE DU PERY

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL24/48 du 4 avril 2024, par laquelle le Conseil municipal a validé la cession au bénéfice de l'association MASJID ERRAHMA d'un terrain situé boulevard Salvador Allende (parcelles cadastrées BZ 822p, 824p, 833p, 901p, 704p et 834p, et une portion du domaine public du boulevard Salvador Allende), destiné à l'édification d'un lieu de culte.

Lors de l'instruction du permis de construire, est apparue une difficulté relative au nombre de places de stationnement prévu au projet : eu égard aux prescriptions du Code de l'urbanisme, le nombre de places exigé est de 60 ; or, le projet n'en compte que 6.

Lors, l'association MASJID ERRAHMA, représentée par son président Monsieur Rafik FARHAT, a sollicité de la commune la cession d'un autre terrain, d'une superficie suffisante pour contenir le nombre de places de stationnement manquantes, et situé dans un rayon de 300 mètres autour de l'établissement.

La commune souhaite répondre favorablement à cette demande et accepter la cession des parcelles cadastrées section BZ numéros 639 et 641, sises rue du Péry, pour une superficie totale de 1 194 m², au prix de 6 000 €, net vendeur.

Un compromis de vente sera signé entre les parties, lequel conditionne sa réitération par acte authentique au plus tard le 30 juin 2026, à la réalisation des conditions suspensives prévues dans la délibération n° DEL24/48, le compromis de vente afférent et son avenant n° 1 (en date du 27 juin 2025), à savoir :

- obtention du permis de construire,
 - obtention des financements nécessaires,
- ainsi la présente vente est subordonnée à celle du terrain destiné à accueillir le lieu de culte.

Le terrain est actuellement à usage de parking, qu'il permet l'accès aux locaux communaux existants sur la parcelle BZ 1232 et la liaison piétonne entre la rue du Péry et la place Allende, et qu'y est implanté un transformateur électrique et les câbles qui l'alimentent et desservent le quartier, il est nécessaire :

1 – de rappeler la présence de canalisations en tréfonds des parcelles :

- ENEDIS (câbles HT et BT souterrains) dans une emprise d'environ 600 m² (31m x 12m, soit 372 m² environ en limite ouest de l'unité foncière + 23m x 10m, soit 230 m² environ en limite nord),
- Assainissement (même emprise que les câbles ENEDIS : 372 m² en limite ouest).

2 - de constituer une servitude de passage piétons et véhicules, en tout temps et heure, depuis le domaine public de la rue du Péry, pour l'accès aux bâtiments communaux sur la parcelle BZ 1232 et à l'escalier qui permet la liaison piétonne avec la place et le boulevard Allende. Emprise de 280 m² environ (7.20m x 39m environ).

3 - de constituer une servitude de passage véhicules, en tout temps et heure, pour accès au poste de distribution ENEDIS implanté au nord/ouest de l'unité foncière (services d'ENEDIS et services de secours).

Ainsi l'accès devra demeurer libre de tout encombrement, de façon permanente, afin de permettre l'intervention immédiate des services d'ENEDIS et des services de secours.

4 - Eu égard à la configuration des lieux, et aux servitudes à constituer sur les parcelles vendues (BZ 639 et 641), il est souhaitable de constituer également sur ces mêmes parcelles une **servitude non aedificandi**, au bénéfice de la parcelle communale voisine BZ 1232.

Ainsi l'acquéreur, et tous éventuels propriétaires successifs, ne pourront édifier aucune construction de quelque nature que ce soit (y compris une clôture).

Celle-ci s'exercera sur toute la surface de l'unité foncière (soit 1 194 m²), pour toute la durée des ouvrages sous-terrains existants, et de ceux qui pourraient leur être substitués, et tant que subsistera la nécessité de maintenir la circulation publique piétonne entre la rue du Péry et la place et le Bd Allende, via la parcelle BZ 1232.

Elle s'éteindra par la suppression de TOUS les ouvrages existants (poste de distribution, câbles ENEDIS sous terrains, canalisation d'assainissement), la démolition des locaux communaux et la suppression de la liaison piétonne entre la rue du Péry et la place et le boulevard Allende.

Les plans figurent en annexe de la présente délibération.

Les frais d'acte, et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder les parcelles cadastrées section BZ numéros 639 et 641, pour une superficie totale de 1 194 m², rue du Péry, à Vierzon, à l'association MASJID ERRAHMA, représentée par son Président Monsieur Rafik FARHAT, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, moyennant le prix de 6 000 €, étant entendu que la présente vente est subordonnée à celle du terrain destiné à accueillir le lieu de culte ; les deux cessions interviendront simultanément,
- de constituer les différentes servitudes définies ci-dessus,
- d'autoriser la Maire ou l' Adjoint délégué à signer le compromis, l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Monsieur Fournié

Notre groupe votera « pour », mais avec le regret de ne pas avoir un plan de gestion global. Que va devenir la friche des anciens locaux de l'AJCV et de la Maison de l'Oasis ? Car demain nous allons poser la première pierre d'un bâtiment digne et moderne pour des associations qui ont une mission de service public. Elles favorisent le vivre ensemble et le bien-être de ce quartier en accompagnant les familles. Cette friche existante doit être transformé en logement semi-collectif de qualité.

Monsieur Godard

J'avais émis un doute sur le parking, force est de constater que j'avais vu juste. Je ne comprends pas quelle parcelle va servir de parking en prenant en compte tous les éléments de servitude et les canalisations.

Monsieur Michoux

Le PLU impose un parking à moins de 300 mètre. C'est réglementaire, comme bien souvent dès que cela concerne l'urbanisme.

Monsieur Godard

On peut être réglementaire et logique. Cette situation n'est pas adéquate. On met a disposition un terrain à plus de cent mètres, la gens ne se garerons pas si loin.

Monsieur Michoux

Au plus proche il aurait fallut une imperméabilisation.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Mélanie CHAUVEI, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jil GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/197 – PATRIMOINE – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DIFFUSION AVEC LA BOUINOTTE ÉDITIONS

Rapporteur : Franck MICHOUX

La Ville de Vierzon, en partenariat avec La Bouinotte Editions, va éditer prochainement un ouvrage sur l'histoire des verreries de Vierzon intitulé « Un siècle d'industrie verrière à Vierzon – Du limonadier à la verrerie d'Art (1861-1957) ».

La Ville de Vierzon sollicite La Bouinotte Editions pour diffuser cet ouvrage dans son réseau qui comprend notamment des librairies, maisons de presse, grandes surfaces, grandes surfaces spécialisées, bars-tabacs-presse et qui se situe dans les six départements suivants : Allier (03), Cher (18), Creuse (23), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45) et Nièvre (58).

A chaque fin de trimestre (mars, juin, septembre, décembre) un relevé des ventes réalisées dans le réseau de La Bouinotte Editions sera adressé à la Ville de Vierzon.

La Ville de Vierzon établira ensuite un titre de recette sur la base de ce relevé trimestriel, à réception de celui-ci, avec une remise de 55% (ou 57% si non soumis à la TVA) sur le prix public hors taxe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à signer le contrat de diffusion avec La Bouinotte Editions,
- d'imputer les dépenses au budget suivant Culture fonction 314 – nature 75888.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

4 abstentions : *Frédéric BERNARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET*

1 voix Contre : *Yann GODARD.*

1 voix Contre par mandat : *Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/198 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – TARIFICATION DU THÉÂTRE MAC-NAB ET DE L'AUDITORIUM DE LA DÉCALE

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

La délibération n°15/291 du 17 décembre 2015 concernant la tarification de l'auditorium de la Décale et la délibération n°DEL24/214 du 12 décembre 2024 portant sur le Théâtre Mac-Nab.

La demande de location de loueurs professionnels du spectacle ou de l'évènementiel nécessitant une technicité particulière, la tarification nécessite un complément afin d'intégrer les contraintes matérielles et humaines à leur accueil.

	Théâtre Mac-Nab	Auditorium de la Décale
Une journée 1 SSIAP* 2 techniciens Ménage Option : Billetterie du théâtre selon faisabilité**	7 800 € TTC	4 000 € TTC
« Forfait par technicien » supplémentaire	360 €	
« Location matériel » supplémentaire*** à la fiche technique du théâtre (cf marché public du théâtre en cours)	Refacturé (cf prix du marché public)	

* la réglementation liée à l'établissement du Théâtre Mac-Nab nécessite pour toute ouverture au public, la présence d'un agent habilité SSIAP et de deux agents de représentations qui seront eux désignés par le loueur.

** la billetterie du théâtre pourra être intégrée au forfait dans certaines situations et en fonction de la faisabilité, les recettes seront alors reversées à l'organisme charge à lui de s'acquitter des taxes.

*** La fiche technique du matériel pouvant être mis à disposition sera transmise par le régisseur du lieu de manière informative et ne s'imposera nullement comme matériel exigible lors du contrat de location. Tout matériel nécessaire supplémentaire non disponible, ou sollicité en sus de la fiche technique fera l'objet d'une facturation selon le tarif du marché de location de matériel scénique auquel est assujetti le théâtre en cours au moment de la location.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de conserver et de compléter par la présente les délibérations n° 15/291 du 17 décembre 2015 et n° DEL24/214 du 12 décembre 2024,
- d'approuver la grille tarifaire ci-dessus,
- d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/199 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Toufik DRIF

La Ville soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permettre de poursuivre et développer leurs activités.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- 6 000 € à Puzzle Centre
- 3 000 € au Comité des Fêtes de Vierzon
- 800 € à l'Université Populaire
- 500 € à Photo Ciné Club de Vierzon
- 300 € aux 3 Rives
- 300 € à la Philatélie de Vierzon
- 300 € à l'association Bien Naître à Vierzon
- 250 € à Fa Si La Danser
- 200 € aux Familles de Vierzon
- 150 € à Everydance
- 150 € à La Loef Nature
- 150 € à Atopic
- 150 € au Secours Catholique de Vierzon
- 150 € à Gem Odysée
- 150 € à Espoir 18

- d'imputer les dépenses d'un montant total de **12 550 €** sur les crédits ouverts au budget 2025 article 6574.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/200 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

1– Suppression de postes suite aux Commissions Administratives Paritaires d'avancement de grade et de promotion interne du 16 septembre 2025

Cette suppression de postes intervient après la nomination au grade supérieur des agents suite à la CAP d'avancement de grade et de promotion internes du 16 septembre 2025.

Postes supprimés :

- 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet
- 2 postes d'Attaché à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'Animateur territorial à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de Brigadier-Chef principal à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint d'animation à temps complet

- 3 postes d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint technique à temps complet
- 7 postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 14 postes d'Agent de maîtrise à temps complet

2 – Création de postes de saisonniers

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 2° autorisant les collectivités à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, ces emplois non permanents ne pouvant excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Pour les vacances d'hiver et de printemps 2026, il est envisagé de créer les postes ci-après :

Service Petite enfance – Enfance – Éducation

Les postes saisonniers en animation, administration, et services sont affectés aux différents séjours avec une organisation des heures ou forfaits suivant les besoins prévisionnels. Ils pourront toutefois être déplacés en fonction des aléas de l'organisation dans la limite des postes ouverts et du budget voté.

Il est envisagé de créer les postes d'adjoint technique contractuels, rémunérés sur une base horaire par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ;

Il est envisagé de créer les postes d'adjoint d'animation contractuels, rémunérés sur la base de forfaits journaliers, déterminés en fonction du poste occupé, de la durée de travail et de la formation suivie, décrits dans le tableau ci-dessous :

POSTE	DURÉE	FORMATION	FORFAIT JOURNALIER
Poste responsable de groupe	Journée : 9 H	B.A.F.A.	90,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	B.A.F.A.	78,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	Stagiaire B.A.F.A.	72,00 €
Poste animateur	Journée : 8 H 15	Sans formation	68,00 €

Un animateur débute sa journée au plus tôt à 8H15 et la termine au plus tard à 18H00. Cela équivaut à une moyenne de 8H15 par jour.

2.1. Pour la période du 16 au 27 février 2026 : vacances d'hiver

- 1 poste d'Adjoint technique à 40h, chargés de l'entretien des locaux du Centre Maternel,
- 1 poste d'Adjoint technique à 40h, chargés de l'entretien des locaux du Centre Élémentaire,
- 2 postes d'Adjoint d'animation (animateur journée) rémunérés sur la base de forfaits journaliers auxquels s'ajoutent :

- DES FORFAITS RÉUNIONS :

- 2/7^{ème} du forfait journalier par réunion avant le séjour,
- 1,5/7^{ème} du forfait journalier par réunion pendant le séjour.

- DES FORFAITS ACCUEIL :

Pour les personnes effectuant l'accueil le matin à partir de 7h30 ou le soir jusqu'à 18 h 30, il sera ajouté 1/7^{ème} du forfait journalier par jour d'accueil.

2.2. Pour la période du 13 au 24 avril 2026 : vacances de printemps

- 1 poste d'Adjoint technique à 40h, chargés de l'entretien des locaux du Centre Maternel,
- 1 poste d'Adjoint technique à 40h, chargés de l'entretien des locaux du Centre Élémentaire,
- 2 postes d'Adjoint d'animation (animateur journée) rémunérés sur la base de forfaits journaliers auxquels s'ajoutent :

- DES FORFAITS RÉUNIONS :

- 2/7^{ème} du forfait journalier par réunion avant le séjour,
- 1,5/7^{ème} du forfait journalier par réunion pendant le séjour.

- DES FORFAITS ACCUEIL :

Pour les personnes effectuant l'accueil le matin à partir de 7h30 ou le soir jusqu'à 18 h 30, il sera ajouté 1/7^{ème} du forfait journalier par jour d'accueil.

3 – Création d'un emploi permanent à temps complet au musée de Vierzon – Service Culture et communication

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment son article L.332-8-2, permettant le recrutement d'un contractuel, sur un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,
Considérant les besoins permanents du musée de Vierzon ;

A compter du 1^{er} février 2026, il est créé un poste d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an ou de contrat à durée indéterminée en application de l'article 332-12 du CGFP.

L'agent devra :

- Concevoir et organiser des actions culturelles en lien avec les collections du musée - Développer et conduire des actions pédagogiques en direction du jeune public dans le cadre de la politique Éducation Artistique et Culturelle de la ville de Vierzon.
- Construire des visites guidées en ayant un discours adapté à la spécificité du public ciblé et au nombre de personnes.

- Créer des outils pédagogiques et des supports de communication (documents papier, audiovisuel, objets, etc.) adaptés aux publics.
- Prendre part au travail administratif du musée : élaboration de documents administratifs (décisions de dons, convention, délibération,) et gestion des réservations et des factures.
- Prendre part au travail sur les collections : inventaire, récolement, renouvellement du parcours de visite.
- Assurer l'accueil et l'accompagnement des visiteurs dans le cadre de la démarche « Qualité Tourisme ».
- Veiller à la sécurité des biens présentés au musée et veiller au respect des règles de sécurité.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, compte tenu de l'expérience professionnelle, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

A cette rémunération s'ajoutera un régime indemnitaire défini par délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2018 redéfinissant l'ensemble du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville de Vierzon ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé et de créer les postes comme défini ci-dessus,
- d'autoriser madame la Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).

1 absent : Ahmet KALKIN.

DEL25/201 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES AILES VIERZONNAISE

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives afin de leur permettre de poursuivre et de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs.

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

Pour l'année 2025, le versement sera effectué à réception de l'exemplaire de la convention signée.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération n° DEL25/124 en date du 19 juin 2025,
- d'attribuer une subvention d'investissement de :
 - **1 500 €** à l'association « **Les Ailes Vierzonnaises** » pour la participation de la Ville à la remise en état de l'avion école DR400 destiné à la poursuite des activités d'écolage et de formation BIA, sous réserve de la présentation de la facture justifiant la dépense.
- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et l'association sportive « Les Ailes Vierzonnaises » percevant de la Ville une subvention d'investissement inférieure à 23 000 €,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire, délégué aux sports à signer la convention et les actes y afférents établis entre la Ville et ladite association,
- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de cette subvention,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, fonction 30, article 65748.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/202 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT 2025 À UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives afin de leur permettre de poursuivre et de développer leurs activités, soit par un concours financier, soit par la mise à disposition d'équipements sportifs.

A cet effet, le budget primitif 2025 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations sportives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de :

- **1 000 €** à l'association « **Eglantine Vierzon Handball** » en soutien à la création d'un Conseil Citoyen des Enfants au sein du club

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de cette subvention,

- d'imputer la dépense correspondante respectivement sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, fonction 30, article 65748.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/203 – JUMELAGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ALBERT CAMUS POUR AIDER L'ÉTABLISSEMENT AU FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE À RENDSBURG DU 9 AU 15 JUIN 2026

Rapporteur : La Maire

Le collège Albert Camus de VIERZON et l'établissement Christian Timm Schule de RENDSBURG ont mis en place un échange scolaire.

Les élèves de Christian Timm Schule de RENDSBURG viendront à VIERZON du 28 mai au 3 juin 2026.

Les élèves du collège Albert Camus se rendront à leur tour à RENDSBURG du 9 au 15 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000,00 € au collège Albert Camus, pour aider l'établissement à financer le voyage scolaire à RENDSBURG
- d'imputer la dépense au budget 2026, fonction 048, nature 65748.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/204 – VŒU DE SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET AUX MISSIONS LOCALES

La Maire

Les réductions budgétaires prévues par le Projet de Loi de Finances et le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2026, qui impactent directement les structures de l'économie sociale et solidaire.

En particulier la baisse de 13 % des crédits alloués au réseau des Missions Locales, menaçant l'accompagnement de milliers de jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Ces structures jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale, l'insertion, la formation et le développement économique local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- confirme son engagement de soutenir l'économie sociale et solidaire et à l'ensemble des acteurs qui la composent,
- apporte son soutien plein et entier aux Missions Locales du territoire et à leurs équipes, dont le rôle est déterminant pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi,
- demande au Gouvernement et aux parlementaires de réviser le projet de loi de finances et le projet de loi de finances de la sécurité sociale 2026 afin de maintenir les financements au niveau de 2025 et de préserver les moyens humains et matériels nécessaires à ces missions d'intérêt général,
- s'associe à la mobilisation nationale du réseau des Missions Locales et invite les élus du territoire à relayer cet appel auprès des représentants de l'État et du Parlement.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kevin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*

DEL25/205 – FONCIER – CESSIION DES ANCIENS LOCAUX DE LA POSTE AUX FORGES – PARCELLES BK 121 ET 122 – 42 RUE ÉTIENNE MARCEL

Rapporteur : Franck MICHOUX

Suite à la fermeture du bureau de La Poste aux Forges, les locaux sont désormais vacants ; dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine immobilier, la commune a souhaité céder l'ensemble immobilier situé 42 rue Étienne Marcel, à Vierzon.

Cet ensemble immobilier est composé des parcelles cadastrées BK n° 121 et 122, d'une superficie totale de 1 090m², et comporte une surface bâtie de 418 m² (une partie locaux commerciaux (210 m²), une partie logement (138 m²) et des dépendances (70 m²).

Monsieur Cédric TEURIAU, responsable de la société STF, actuellement domiciliée impasse de la Glacière, à Vierzon, s'est porté acquéreur de ce bien, dans le but d'y installer son activité, et a accepté, par courrier en date du 24 novembre 2025, l'offre de vente de la commune, au prix de 100 000 €, net vendeur.

La société intervient dans le domaine du nettoyage/désinfection de tous locaux collectifs et industriels, décontamination après sinistre, dératisation, désinsectisation ; elle souhaite déménager afin de disposer d'une plus grande surface et pouvoir ainsi poursuivre le développement de son activité.

Les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder à Monsieur Cédric TEURIAU, ou toute personne physique ou morale par lui substituée, l'ensemble immobilier situé 42 rue Étienne Marcel, à Vierzon, d'une superficie de 1 090 m² (parcelles cadastrées section BK n° 121 et 122), pour un montant de cent mille euros (100 000 €),
- d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte de vente à venir et tout acte afférent,
- de recouvrer la recette correspondante au budget de l'exercice.

La Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Mélanie CHAUVET, Hayate DADSI, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Monique RENARD, Boris RENÉ, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Corinne SOCHARD, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD, Yann GODARD, Laurent DESNOUES, Pascal LATESSA, Aurélien PERRINET, Mary-Claude GRISON, Thibault LHONNEUR.*

8 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Fabien BERNAGOUT (donne pouvoir à M.DRIF), François DUMON (donne pouvoir à Mme CHAUVET), Djamila KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), Zakaria MOUAMIR (donne pouvoir à Mme DADSI), Nicolas SANSU (donne pouvoir à M.MICHOUX), Cécile CHANGEUX (donne pouvoir à M.GODARD), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M.LHONNEUR).*

1 absent : *Ahmet KALKIN.*